**Programme de CD: Gestion durable des forêts dans le bassin du**

**Congo, Afrique régionale**

**Mesure de CT: Appui aux parcs nationaux du complexe transfrontalier BSB Yamoussa, PN: 2013.2280-9**

Devis estimatif de l’offre plafonnée à 7.900.000 EUR

Catégorie du secteur de promotion : 41030

Marqueurs du CAD et du BMZ

GG (Egalité des genres) 1

PD/GG (Développement participatif / bonne gouvernance) 1

UR (Protection de l’environnement et des ressources naturelles) 2

TD (Développement du commerce) -

DES (Lutte contre la désertification) 1

KLM (Changement climatique, réduction des gaz à effet de serre) 1

KLA (Adaptation au changement climatique) 0

BTR (Convention sur la biodiversité) 2

PBA (Approche programme) 0

TAO (Orientation vers la pauvreté) MSA

FS (Paix et Sécurité)

LE (Développement rural et sécurité alimentaire) 1

KR (Classification de l’impact sur les crises) 1

Les mesures et moyens présentés dans cette offre de la coopération technique (CT) se conforment, après analyse des solutions alternatives, au meilleur compromis entre les buts poursuivis par la CT et les moyens à engager.

**Sommaire**

Liste des abbréviations 3

[B.1 Brève description “appui aux parcs nationaux du complexe transfrontalier BSB Yamoussa” 4](#_Toc403076326)

[B.2 Analyse de problèmes et du potentiel (relatifs au projet de CD) 4](#_Toc403076327)

[B.3 Présentation du module de CT 7](#_Toc403076328)

[B.3.2 Groupes cibles et autres parties prenantes 8](#_Toc403076329)

[B.3.3 Maître d’ouvrage et structure partenaire 9](#_Toc403076330)

[B.3.4 Conception du projet de CT 9](#_Toc403076331)

[B.3.4.1 Approche méthodologique et composantes de promotion 9](#_Toc403076332)

[B.3.4.2 Partenariat public-privé (PPP) 13](#_Toc403076333)

[B.3.4.3 Interactions avec d’autres actions de CD au pays partenaire 13](#_Toc403076334)

[B.3.5 Coût total, prestations de contrepartie, enveloppe budgétaire du contrat, financement commun, durée 14](#_Toc403076335)

[B.3.5.1 Enveloppe budgétaire du contrat 14](#_Toc403076336)

[B.3.5.2 Prestations des partenaires 14](#_Toc403076337)

[B.3.5.3 Financement commun 15](#_Toc403076338)

[B.3.5.4 Durée 15](#_Toc403076339)

[B.3.6 Résultats et risques du projet de CT 15](#_Toc403076340)

[B.3.6.1 ConsidératIons générales d’ordre économique, socioéconomique, socioculturelle, politique et écologique 15](#_Toc403076341)

[B.3.6.2 Chaînes des résultats et marqeurs à l’echelle de l’action de CT 17](#_Toc403076342)

[B.3.6.3 Risques importants 17](#_Toc403076343)

[B.3.7 Attestation 18](#_Toc403076344)

**Annexes**

Devis des coûts et plan de décaissement de fonds par année budgétaire

Matrice d’éfficacité / cadre logique

Annexe à l’offre (de modification) avec co-financement

Evaluation approfondie de l’environnement et du climat

**Liste des abréviations**

COMIFAC Commission des Forêts d’Afrique Centrale

EFG Ecole pour la formation des spécialistes de la Faune de Garoua

UE Union Européenne

IFC International Financial Corporation

IUCN International Union for the Conservation of Nature

Union Internationale de la Conservation de la Nature

MDG Millennium Development Goals

MERH Ministère de l’Environnement et des Ressources

Halieutique

MINFOF Ministère des Forets et de la Faune

ONG Organisaton Non-Gouvernementale

PNUD Programme des Nations Unies pour le Développement

RIFFEAC Réseau des Institutions de Formation Forestière et

Environnementale de l’Afrique Centrale

UN United Nations

# B.1 Brève description “appui aux parcs nationaux du complexe transfrontalier BSB Yamoussa”

Les parcs nationaux du complexe transfrontalier BSB Yamoussa (dont font partie le Parc national de Bouba Ndjida au Cameroun et le Parc national de Sena Oura au Tchad) revêtent une importance capitale pour la préservation de la biodiversité dans la zone soudano-guinéenne d’Afrique centrale et occidentale. Ce complexe d’aires protégées est l’une des dernières zones de refuge dans la région pour la plupart des espèces fauniques, dont beaucoup sont menacées d’extinction.

La pression sur les parcs est en constante augmentation du fait de l‘accroissement démographique continu avec son effet dévastateur toujours grandissant sur l’utilisation des terres par le pastoralisme et l’agriculture, l’exploitation des gisements d’or nouvellement découverts, ainsi que sous l'effet des conflits régionaux et de la dégradation avancée des zones périphériques du côté du Cameroun. A cela s’ajoute ces derniers temps, une intensification exponentielle du braconnage organisé des éléphants, à l’échelle internationale. La gestion actuelle des parcs du complexe BSB Yamoussa ne détient ni les compétences, ni les ressources nécessaires pour contrecarrer ces menaces de manière appropriée.

Il en découle comme **problème central** : la gestion des parcs nationaux du complexe BSB Yamoussa et de leurs périphéries n’a pas les capacités suffisantes et n’est pas en mesure de faire face à ces menaces.

L’**objectif du module** est formulé comme suit : « la gestion des parcs nationaux du complexe transfrontalier BSB Yamoussa et de sa périphérie est améliorée de manière durable.»

Le projet envisage de renforcer les capacités des autorités des deux parcs nationaux sur la base de plans de gestion élaborés de façon participative dans le souci d’une gestion durable, de l’amélioration des conditions de vie des populations riveraines et du rétablissement de l’intégrité territoriale de l’ensemble du complexe.

Le projet travaillera dans les six domaines ci après :

(1) appui à la gestion du Parc national de Sena Oura (Tchad),

(2) appui à la gestion du Parc national de Bouba Ndjida (Cameroun),

(3) appui à la collaboration transfrontalière,

(4) développement des mesures pour assurer la sécurité alimentaire et pour créer des sources alternatives de revenus au niveau des zones périphériques des deux parcs nationaux,

(5) renforcement des ressources humaines locales et régionales du complexe et

(6) élaboration d’un concept de gestion et de financement durables du complexe

La durée prévue du projet est de 4 ans (05/2014 au 04/2018) avec une contribution financière de la CT allemande plafonnée à 6.900.000 EUR et un co-financement de l’UE de 1.000.000 EUR.

# B.2 Analyse de problèmes et du potentiel (relatifs au projet de CD)

Le complexe transfrontalier BSB Yamoussa (dont font partie les parcs nationaux de Bouba Ndjida au Cameroun et de Sena Oura au Tchad) a vu le jour en août 2011 à la suite d’un accord de coopération signé entre le Cameroun et le Tchad et s’étend sur une superficie d’environ 6.500 km2. Ce complexe d’aires protégées est actuellement l'espace naturel abritant la plus grande variété d’espèces animales dans la zone soudano-guinéenne. Les principales grandes espèces sauvages qu’on y trouve sont : les éléphants, les lions, les buffles, les girafes, les élands de Derby et autres grandes antilopes. Selon les informations les plus récentes, il y a encore une présence d’animaux sauvages en nombre considérable surtout dans la partie sud du PNBN; le *Simpson’s Diversity Index*  déterminé en 2001 était de 0,88.

Malgré le braconnage continu, les effectifs semblent encore être suffisamment intacts pour permettre non seulement une régénération des populations mais aussi une gestion pérenne de la faune, sous réserve de la mise en œuvre d’un plan d’aménagement efficace. La population des éléphants a été décimée en 2012 par l’abbattage d’environ 350 éléphants. Il est probable qu’environ 35 à 50% de la population des éléphants abrités par le complexe BSB Yamoussa ait été anéantie par ce grand braconnage organisé à l’échelle internationale. L’effectif résiduel (estimé à une population de 400 à 500 individus), dont les conditions de survie restent encore prometteuses, laisse penser que les capacités de régénération sont encore assurées. Le complexe est considéré comme l’une des plus importantes zones de refuge des élands de Derby, espèce d’antilopes menacée d’extinction. A ce jour, l’effectif exact de la population d’élands n’est pas connu.

Les conditions pour la protection des animaux contre le braconnage local ne sont pas les mêmes dans les deux parcs nationaux (Bouba Ndjida et Sena Oura) : au Cameroun, le parc est entouré de cinq zones de chasse officielle reconnues qui devraient pouvoir servir de zone tampon contre les attaques extérieures. Toutefois ces cinq zones d’intérêt cynégétiques (ZIC) ne sont guère en mesure de jouer leur rôle. Entretemps, les populations d’animaux sauvages vivant dans ces ZIC ont été très affectées par le braconnage, l’extension des zones agricoles et pastorales, et aussi parce que la population humaine locale s’est octroyée un droit d’accès illégal aux ressources dans cette zone. Il y existe en effet peu de risques d’être dérangé par l’administration du parc. En même temps cela permet d’éviter une pression sur le parc lui-même. La partie nord du parc camerounais, qui n’a pas de zone tampon vers le nord, fait déjà l’objet d’intrusion de la part des populations à la recherche de gisements d’or, de zones de pâturage pour leur bétail ou de sites pour s’y installer. Au Tchad, l’initiative de la création du parc avait été prise par les populations elles-mêmes avec l’intention de sécuriser leurs droits héréditaires sur l’utilisation des ressources forestières contre une immigration croissante. En contrepartie, elles se sont engagées à accepter des restrictions sur leurs droits d’activités de chasse. Cependant, leurs attentes vis-à-vis des autorités gouvernementales et de l’administration du parc pour sécuriser les ressources et ainsi leurs conditions de vie ont été déçues.

Les femmes jouent traditionnellement un rôle important dans les usages agricoles. Elles seraient particulièrement touchées par des mesures réglementaires qui auraient pour conséquence l’interdiction de toutes sortes d’utilisation illégale des terres dans la zone tampon. Les femmes ne sont actuellement pas employées au sein de l’administration du parc. Cette situation réduit l’acceptation de l’administration du parc par la population locale en général ainsi que par les femmes actives dans l’utilisatisation des terres.

Les développements décrits plus haut ont conduit à une dégradation de l’ensemble des conditions naturelles jadis favorables au maintien de la faune sauvage. D'un côté, la pression anthropique sur les parcs augmente considérablement alors quilil manque les capacités et concepts pour surmonter ces impacts néfastes de l'autre côté. La gestion des parcs nationaux du complexe transfrontalier BSB Yamoussa et de leurs périphéries n’a pas les capacités suffisantes et n’est pas en mesure de faire face à la pression **(problème central).**

Les **raisons** pour cela sont nombreuses : Les capacités de coordination au niveau national comme transfrontalier ainsi que les structures administratives pour gérer les parcs nationaux et leurs zones périphériques sont faibles. Les structures de coordination prévues dans l’accord intergouvernemental entre le Tchad et le Cameroun pour le suivi des actions concertées et de collaboration au niveau du complexe BSB Yamoussa n’ont pas encore vu le jour. Il n’y a pas suffisamment de structures partenaires mobilisées et engagées (p.ex. des ONG internationales) qui pourraient prendre en charge certaines fonctions importantes d’appui (p. ex. la mise à disposition d’expertise, d’assistance en relations publiques).

Il manque l’élaboration d’un concept de gestion durable, qui pourrait orienter toutes les parties prenantes. A un niveau supérieur les concepts politiques, qui indiquent comment prendre en compte les questions de sécurité, les droits des femmes et la participation de la population locale, ne s’appliquent pas encore dans la zone du complexe BSB Yamoussa. Les administrations des deux parcs nationaux ne disposent pas de capacités issues de formations correspondant aux normes internationales. En outre, le Cameroun ne dispose pas de concept lié aux aires protégées conforme aux demandes actuelles. A cette situation s’ajoute, jusqu’à tout récemment encore, une faible volonté politique avec comme conséquence un approvisionnement / équipement insuffisant. Toutefois, ce dernier aspect s’est amélioré à cause de l’attention internationale provoquée par le braconnage d’éléphants l’année dernière. La communauté internationale, les ONG et les gouvernements des pays concernés mettent de plus en plus de moyens à la disposition des parcs nationaux pour entre autres, la protection des ressources, la construction d’infrastructures, l’intervention des forces armées, et la construction/ rehabilitation/ maintenance du réseau des pistes routières.

Les effets particulièrement négatifs pour les parcs nationaux sont la conversion successive et permanente d’une partie de leurs surfaces en d’autres formes d’utilisation et par conséquent la perte de la biodiversité y relative. De plus en plus, la population locale perd toute possibilité d’utiliser les produits naturels, et la situation des femmes pratiquant l’agriculture devient aussi plus difficile, en conséquence de quoi la pauvreté continue d’augmenter dans la région.

Cependant, et notamment du fait des conditions environnementales favorables toujours réunies et de l’existence d’une souche considérable d’animaux sauvages, les parcs nationaux du complexe transfrontalier BSB Yamoussa peuvent continuer à jouer un rôle majeur pour améliorer les conditions de vie des communautés riveraines ainsi que dans la conservation de la biodiversité à l’échelle régionale. Grâce à son intégration dans le programme d’appui à la Commission des Forêts d’Afrique Centrale (COMIFAC), les aspects liés à la gestion de ce complexe transfrontalier se prêtent à des comparaisons avec d’autres parcs nationaux tranfrontaliers dans la sous région. Enfin, l’engagement intensifié des deux pays pour la protection des parcs nationaux du complexe BSB Yamoussa augmente les chances de développer des synergies dans la lutte anti-braconnage transfrontalière **(potentiels)**.

Le module BSB Yamoussa est un nouveau projet. Le projet de la CT allemande « Appui régional à la COMIFAC » (PN 2010.2229.2) était fortement impliqué dans la préparation et l’adoption d’un accord tripartite entre le Tchad, le Cameroun et la République Centrafricaine pour assurer une meilleure protection de la biodiversité et une collaboration régionale plus étroite pour la gestion des parcs nationaux et la lutte anti-braconnage (**effets jusqu’à présent).**

Dans les parcs nationaux les principes des droits de l’homme, et surtout la participation et l‘égalité des chances, ne sont généralement pas appliqués dans leur globalité. Les populations locales ne sont pas suffisamment impliquées dans la prise de décision concernant la gestion de l’espace, où elles se sont installées. Elles sont défavorisées par des restrictions concernant l’utilisation des ressources naturelles, qui constituent leur base de vie, sans pourtant recevoir de revenus alternatifs, p. ex. sous forme de participation à la gestion des parcs. Dans le Parc national de Sena Oura, il existe encore des communautés villageoises qui y étaient déjà installées avant sa création. Ces communautés villageoises ont elles-mêmes abordé les discussions sur leur éventuel départ à condition que le gouvernement tchadien mette à leur disposition des terrains en compensation.

# B.3 Présentation du module de CT

Le présent module prévoit en premier lieu la mise en place de structures de gestion adéquates dans les parcs nationaux du complexe BSB Yamoussa pour lutter contre le braconnage en tenant compte des évolutions récentes et de faire participer la population locale des zones tampons aux activités. En même temps, des stratégies seront développées pour protéger les parcs nationaux à long terme. A la fin de ce projet, la mise à disposition de ces stratégies et des mesures pour la capitalisation des expériences acquises devront être étendues à tout l’espace COMIFAC. Dans cette perspective, les mécanismes de financement durables revêtent une importance capitale pour la sous région.

**B 3.1 Objectifs et indicateurs**

**Objectif du module**

La gestion des parcs nationaux du complexe transfrontalier BSB Yamoussa et de sa périphérie est améliorée de manière durable.

**Indicateurs :**

1. La tendance à la baisse de la répartition et de la dynamique des populations des espèces animales (éléphants, lions. élands et autres grandes antilopes), qui font la réputation des parcs nationaux du complexe BSB Yamoussa, est stoppée ou inversée.

Valeur de base 2014 : Recensement et inventaire ; valeur cible 2017 : xx (la valeur sera chiffrée après le recensement/inventaire de base) ; source : le monitoring du module de la coopération financière, le plan d’aménagement.

1. Les surfaces illégalement utilisées à l’intérieur des parcs nationaux du complexe transfrontalier BSB Yamoussa (braconnage transfrontalier et local, orpaillage, pastoralisme transhumant et sédentaire, agriculture de rente et de subsistance) sont réduits de X%.

Valeur de base 2014: inventaire de l’utilisation de terres en hectares; valeur cible 2017 : X% (la valeur sera chiffrée après la détermination de la valeur de base) ; source : le monitoring du module de la coopération financière, le plan d’aménagement.

1. Les plans de travail pour 2 plans de développement local (PDL), ainsi que 3 plans de gestion durable pour les zones périphériques du PN Séna Oura sont mis en œuvre et déployés de manière participative par les populations dans le respect des principes de la conservation.

Valeur de base 2013 : aucun plan de travail des 2 plans de développement local et aucun plan de gestion en exécution; valeur cible 2017 : 5 plans de travail (dont 2 plans de travail et 3 plans de gestion) sont mis en œuvre ; source : les documents de gestion, les documents M&E du module, les enquêtes auprès des organismes de cogestion, les rapports des parcs nationaux et d’autres aires protégées.

1. L’utilisation illégale et la conversion progressive des zones en bordure du PN de Bouba Ndjida par le pastoralisme et l’agriculture des populations riveraines sont arrêtées. Valeur de base : Actuellement, il n’y a pas de participation légale de la population à la gestion durable des ressources naturelles dans la zone périphérique, y compris les zones de chasse ; valeur cible : la dégradation et le grignotage des zones en bordure des parcs nationaux sont arrêtés. Source : Résultat de l’évaluation par les organismes de cogestion, rapport sur l’évaluation des mesures génératrices de revenus (utilisation des ressources naturelles, écotourisme, identification de zones spéciales pour le pâturage et l’agriculture), éco-monitoring du module, plans de gestion, dispositions juridiques, rapports de l’administration du parc national.
2. Dans deux communes riveraines participant au developpement des mesures pilotes alternatives pour la création de revenus et la sécurité alimentaire, le revenu par ménage est augmenté de XX%

Valeur de base: revenu par ménage lors de la premiere enquête

Valeur cible : revenu par menage plus X% (la valeur sera chiffrée dans le premier rapport d’avancement

1. Une stratégie de gestion et de financement durables, incluant une approche genre durable, est soumise à la validation du comité de coordination bi national

Valeur de base 2013: 0 pas de stratégie

Valeur cible 2017: 1 ; source : document de stratégie, plan de financement

## B.3.2 Groupes cibles et autres parties prenantes

Le groupe cible est constitué par la population locale du complexe BSB Yamoussa et de ses zones périphériques. Du côté du Cameroun, environ 80.000 personnes réparties dans 7600 ménages et 70 villages vivent dans les zones périphériques du Parc national Bouba Ndjida. Du côté de Tchad, vivent environ 15.000 personnes dans les zones riveraines du Parc national de Sena Oura. Ce faible nombre d’habitants est dû à une longue et persistante migration de cette région vers le Cameroun. La population est encore très jeune : environ 50% sont âgés de moins de 15 ans, 48% entre 15 et 59 ans. 45% sont des femmes et 55% des hommes.

Les autres parties présentes sont les experts et cadres d’ONG internationales et nationales ainsi que des représentants des médias travaillant comme partenaires des parcs nationaux.

## B.3.3 Maître d’ouvrage et structure partenaire

Le Maître d’ouvrage est le Secrétarlat Exécutif de la *Commission des Forêts d’Afrique Centrale (COMIFAC).*

Avec la passation du contrat, le maître d’ouvrage est en droit de réclamer directement de la GIZ les prestations qui doivent lui être fournies. La GIZ et le maître d’ouvrage régleront les modalités dans le cadre d’un contrat d'exécution. Le BMZ peut exercer les droits issus du contrat, et en particulier ceux qu'il peut faire valoir en vertu du Contrat général, sans l'accord du maître d’ouvrage.

Les Etats membres de la COMIFAC ont adopté un programme d’actions transfrontalier, intitulé « Plan de convergence », pour la conservation des forêts et de la diversité biologique du bassin du Congo. Ce plan contient aussi des mesures pour la protection de la diversité biologique et la gestion durable des aires protégées. La COMIFAC et son Secrétariat Exécutif ont, conformément aux termes du Traité de la COMIFAC, reçu le mandat d’orienter, d’harmoniser de façon durable les politiques forestières des pays d’Afrique Centrale relatives à la mise en œuvre du Plan de Convergence. Dans le cadre de la mise en œuvre de ses exigences, la Coopération Allemande appuie le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC depuis 2002. En outre, le Secrétariat Exécutif a par ailleurs le mandat politique de promouvoir les parcs transfrontaliers en Afrique centrale. En ce qui concerne le complexe transfrontalier BSB Yamoussa, il s’ajoute le mandat spécifique dérivé de l’accord signé par les deux pays, d’appuyer la coordination de la lutte anti-braconnage transfrontalière.

La maîtrise d’œuvre est assurée par différents partenaires. La responsabilité pour le Parc national de Sena Oura (Tchad) incombe au Ministère de l’Environnement et des Ressources Halieutiques (MERH) tandis que celle du Parc national de Bouba Ndjida (Cameroun) incombe au Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF). Le Comité binational de supervision et d’arbitrage (CBSA) de l’accord de coopération relatif à la création et la gestion concertée du complexe transfronalier BSB Yamoussa, qui a été créé par la convention gouvernementale entre le Tchad et le Cameroun, est responsable de la coopération transfrontalière.

Bien que les deux organismes d’exécution (MINFOF et MERH) aient des représentations dans la région des deux parcs, celles-ci ont peu de personnel et ne disposent pratiquement pas de budget propre. Toutes les décisions relatives aux ressources doivent être prises au niveau central à Yaoundé et à N’Djaména. Le MINFOF est responsable de l’exécution des mesures HCD. Elles seront réalisées par l’Ecole de Faune de Garoua (EFG).

## B.3.4 Conception du projet de CT

## B.3.4.1 Approche méthodologique et composantes de promotion

**Approche méthodologique**

Pour améliorer la gestion des parcs nationaux du complexe BSB Yamoussa, le projet intervient à plusieurs niveaux. Au niveau national, les capacités de gestion des parcs nationaux vont être renforcées afin de faire participer les populations comme co-gestionnaires. Par ailleurs, il leur sera donné les moyens d’assumer de façon efficiente leur mandat relatif à la protection et à la gestion durable des parcs et de leurs zones périphériques. Parallèlement, des structures pour assurer la coordination transfrontalière entre les bases vie des administrations et les postes de surveillance des deux parcs natonaux seront mises en place. Des concepts pour le renforcement de la gestion professionnelle des parcs transfrontaliers et la sécurisation du financement durable seront élaborés et une phase pilote sera mise en oeuvre.

Pour ce faire, le projet se concentrera sur les six champs d’action suivants : Au niveau national, il appuiera (1) la gestion du Parc national de Sena Oura (Tchad) et (2) la gestion du Parc national de Bouba Ndjida (Cameroun). Au niveau régional, il appuiera (3) la collaboration transfrontalière et (4) au niveau local il assurera le developpement de mesures de soutien à la sécurité alimentaire et à la création de revenus alternatifs, ainsi que (5) le renforcement des capacités des ressources humaines aux niveaux local et régional. En outre, au niveau binational (6) un concept de gestion et de financement durable sera élaboré pour l’ensemble du complexe BSB Yamoussa.

Concernant le champ d’action (1) il est prévu de mettre en oeuvre des mesures citées dans les documents de planification du Parc national de Sena Oura. Pour ce faire, des plans de travail annuels pour la cogestion des zones périphériques seront élaborés et évalués avec la population locale. Par ailleurs, un appui-conseil sera apporté au recrutement du personnel de l’administration des parcs et à leur plan de formation afin de renforcer leur qualification. Des conseils seront également donnés pour mettre en place et rendre fonctionnelles des structures de co-gestion. L’objectif est la qualification des personnes mandatées pour permettre la mise en œuvre des plans de gestion des parcs nationaux y compris le développement d’une exploitation durable des zones périphériques par les populations locales. A court terme (en 2014 / 2015), la mise en oeuvre des plans de gestion bénéficiera également d’un co-financement de l’UE.

Au niveau du champ d’action (2), qui vise la gestion du Parc national de Bouba Ndjida, un appui sera donné au recrutement et à la qualification du personnel de l’administration du parc national. L’élément essentiel de l’appui-conseil se concentre sur l’élaboration et la mise en œuvre d’un plan de gestion moderne qui implique la population dans le concept de gestion et comble ainsi les déficits observés au niveau des zones périphériques. Pour ce faire, des travaux préliminaires importants devront être réalisés, dont notamment un inventaire complet des utilisations actuelles légales et illégales à l’intérieur des parcs et dans leur zone périphérique, l’élaboration d’un schéma d’utilisation des terres assorti d’un concept et l’appui à une adaptation réglementaire partielle des modes d’utilisation. Un autre point essentiel est l’appui aux administrations des parcs nationaux en vue de la coordination et la réalisatlon des actions prévues par les financements actuels.

Ces deux champs d’action (1 et 2) recevront immédiatement, entre autres à travers les fonds du co-financement de l’UE, des matériels et équipements pour les postes de lutte anti-braconnage, même avant le démarrage des activités prévus par la CF. Ceci est une condition pour que le personnel formé et qualifié (champ d’action 4) puisse mettre en pratique ce qu’il a appris et mener la lutte anti-braconnage de manière efficace.

Au niveau des deux champs d’action, la population riveraine, et particulièrement les femmes, sera appuyée dans l’élaboration des règlements communs conernant l’utilisation et l’accès aux ressources naturelles dans les zones périphériques des parcs nationaux.

Comme décrit sous B.2, les communautés villageoises, qui vivent encore dans le Parc national de Sena Oura, devraient se décider à abandonner leurs installations à l’intérieur du parc national et sortir de cette aire protégée. Dans ce cas, le projet fournira à l’administration du parc et au MERH des prestations de conseil sensibles aux conflits, pour chercher et analyser des alternatives, ainsi pour trouver une solution pour leur mise en valeur. Toutes les mesures seront examinées sur la base des « principes de base et lignes directrices des Nations Unies sur les déplacements et évictions basés sur le développement » et le « IFC performance standard No. 5 et Guidance Note no. 5 » (Comparable aux lignes directrices du BMZ pour la prise en compte des standards et principes des droits de l’homme).

Le champ d’action (3) focalise l’opérationalisation de l’accord binational Tchad-Cameroun. A cet effet, le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC reçoit un appui-conseil pour la mise en place des structures de coordination transfrontalières prévues par l’accord. L’objectif est de permettre aux organes prévus de se rencontrer régulièrement et de jouer leur rôle. En même temps, la coopération binationale sera promue à travers un appui-conseil aux autorités nationales et régionales compétentes de la gestion des aires protégées ainsi qu‘aux structures administratives des parcs nationaux. Pendant la phase initiale du projet est prévu un appui financier à l’établissement de ces structures.

Le champ d’action (4) vise le développement de mesures destinées à compenser le renoncement à l'utilisation des ressources naturelles par les populations riveraines des deux parcs. Deux projets pilotes au minimum seront développés et exécutés en étroite collaboration avec la population  pour le developpement de ressources alimentaires et de revenus alternatifs. Il sera essentiellement fait référence  aux expériences acquises dans l’ensemble des pays membres de la COMIFAC ; entre autres, les résultats du précédent projet ProPSFE sont également disponibles.

Il est question ici de la promotion de méthodes culturales intensives, du développement de l'écotourisme et de la chaine de valorisation des produits issus de l‘utilisation durable des ressources et produits naturels, comme par exemple le miel, les plantes à usage alimentaire, les plantes médecinales et autres produits non ligneux.

Des relations étroites existent avec le champ d'action (5),  où des modules pérennes  pour l'intensification des modes culturaux traditionnels et le developpement de chaines de valorisation  seront concues et proposées aux gestionnaires des parcs et représentants des populations locales, en relation avec les champs (1) et (2) (Élaboration de règles d'exploitation et d'accés  aux ressources naturelles dans les zone périphériques des parcs nationaux).

L’objectif du champ d’action (5) sera poursuivi à court et à moyen terme. L’école pour la formation des spécialistes de la faune de Garoua (EFG) devra voir ses capacités renforcées afin de lui permettre de former rapidement le personnel des deux parcs nationaux, personnels existant ou nouvellement recruté, en tenant compte des exigences de leurs concepts de gestion respectifs. Pour cela, en étroite collaboration avec l’EFG et les structures de coordination du Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale de l’Afrique Centrale (RIFFEAC), des concepts seront développés et appuyés dans leur mise en œuvre au niveau du personnel et des finances. En outre, le curriculum de l’EFG sera revu avec RIFFEAC afin de pouvoir former, à moyen terme, du personnel mieux qualifié pour la lutte anti-braconnage et la gestion des parcs nationaux, en premier lieux pour les deux parcs de la zone d’intervention du projet mais aussi au-delà pour d’autres parcs en Afrique Centrale. La révision des curricula et le développement des modules de perfectionnement prendront en compte les différentes attentes et possibilités d’utilisation des ressources forestières et environnementales des hommes et des femmes. Les formations seront redispensées dans plusieurs autres zones et régions d’Afrique Centrale, entre autres à l’aide des fonds du co-financement de l’UE, et seront utiles lors du développement des plans de surveillance anti-braconnage.

Dans le champ d’action (6), un processus de réflexion est entamé et accompagné auprés d’importants acteurs du gouvernement et de la société civile (en premier lieu les ministères et administrations, les ONG internationales, les entreprises privées qui sont spécialisées en co-gestion). Sur la base des expériences acquises lors de la gestion des parcs nationaux en Afrique Centrale, un concept de financement sera développé pour les deux parcs nationaux ainsi qu’un concept de professionalisation de l’administration des parcs. Les résultats, qui seront consolidés dans un plan d’affaires, constitueront un préalable pour assurer la pérennisation des effets engendrés par l’ensemble des autres champs d’action.

Dans les six champs d’action, la participation des femmes aux processus de décision et de gestion est encouragée par des mesures complémentaires. La sélection concrète de ces mesures n’est pas encore déterminée. Il est question de développer des stratégies pour appuyer des mesures dans l’intersection des domaines « parité des genres » et « gestion des parcs nationaux », et d’apporter des appuis directs aux femmes pour renforcer leurs capacités à contribuer à la protection des ressources naturelles et à mieux pouvoir défendre leurs droits. Dans le but de renforcer leurs capacités de gestion, un appui conseil dans le domaine agricole est offert spécialement pour les activités économiques menées par les femmes dans les zones périphériques des parcs nationaux, comme p.ex. l’horticulture, l’apiculture ainsi que l’écotourisme. Parallèllement, les expériences acquises au cours des mesures pilotes dans les domaines du genre, de la biodiversité et de la gestion des parcs nationaux pourraient être incluses dans les processus de formation et de mise en œuvre au niveau politique.

Les expériences faites dans le cadre de la réalisation du projet, tant que les modèles développés pour enrayer la dégradation des ressources par le braconnage, la croissance démographique et le manque de gouvernance, seront incorporés dans des processus analogues entretenus et facilités par le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC dans tous ses pays membres.

**Concept des instruments**

Le personnel employé travaille dans des différents domaines d’intervention du projet. L’expert international à long terme (LFK) qui dirige le programme COMIFAC de la CT (PN2010.2229.2), est entièrement responsable du projet et de sa liaison avec d’autres projets du programme et la COMIFAC. Il est épaulé par un expert international (LFK) qui est chargé de l’exécution et du pilotage technique du projet. Un autre LFK international s’occupe des activités dans la partie tchadienne du parc naional. Deux assistant(e)s techniques, dont un(e) pour chaque parc, conseillent les administrations locales du parc sur la gestion participative des aires protégées et des zones périphériques. Un expert intégré conseille l’Ecole de Faune de Garoua dans l’élaboration et la réalisation de modules adaptés à la gestion des aires protégées et à la lutte contre le braconnage.

Le renforcement des *capacités* est entrepris dans une large mesure dans tous ces champs d’action pour lesquels les spécialistes et cadres seront formés, les processus de transformation organisationnels seront accompagnés et la coopération intrasectorielle et interétatique sera promue. En plus de ces appuis-conseils techniques, organisationnels et politiques, un *plan de renforcement de capacités (HCD) basé sur les besoins et et les applications pratiques est également prévu.*

Les besoins spécifiques des organisations et de leurs collaborateurs et les instruments adéquats (formation de réseau, e-learning, conférences, séminaires) seront déterminés dans la phase initiale du projet. Jusqu’ici, les besoins suivants ont été constatés : renforcement des capacités techniques et de coordination des organisations partenaires, perfectionnement sur les thèmes gestion des parcs, développement de chaînes de création de richesses et suivi -évaluation. Les formats sélectionnés seront la formation continue et des réunions d’échanges au niveau politique et opérationnel, des plateformes et formation de réseaux, des voyages d’études/d’échanges sud-sud.

Les instruments de la CT comprennent l’appui-conseil, la formation de base et continue, dans une moindre mesure les équipements (matériel hard - et software pour le suivi) , ainsi que des subventions pour des représentants locaux et des initiatives pour les parcs et de leurs zones périphériques. Des mesures sont également prévues pour la formation initiale et continue du personnel du parc, le financement de séminaires et la participation aux conférences régionales ainsi que l’organisation des voyages d’information et des formats HCD (voir ci-dessus), si nécessaire.

Un module CF complémentaire est prévu en rapport avec le projet qui vise à court terme la professionalisation de la surveillance des deux parcs pendant la période de transition pour assurer leur gestion professionnelle.

## B.3.4.2 Partenariat public-privé (PPP)

Le projet ne dispose pas encore de potentiel direct PPP, car il n’est pas encore certain que la gestion privée des parcs nationaux puisse être une option pour les parties prenantes concernées (gouvernements, population riveraine).

Le secteur privé sera impliqué dans les processus en question. Marqueur : **PPP-0**

## B.3.4.3 Interactions avec d’autres actions de CD au pays partenaire

Du côté camerounais du complexe transfrontalier, quelques ONG nationales et acteurs internationaux (*Fondation Internationale pour le Bien-être des animaux, Mayo Rey Conservation*) mettent en oeuvre des mesures de soutien à l’aide des fonds plafonnés à 200.000 EUR. Le projet prendra en compte les acteurs et les résultats de ces mesures dans son propre plan. L’union internationale de la protection de la nature(*International Union for Conservation of Nature, IUCN*) prepare actuellement la 2ème phase d’un plan d’appui pour l’amélioration et la sécurisaton du parc. Le présent projet comparera les mesures projetées avec l’IUCN afin d’éviter des doublons et d’identifier des synergies.

Du côté tchadien, plusieurs acteurs sont engagés, jusqu’à fin 2013, pour le maintien des ressources naturelles et l‘amélioration des conditions de vie de base de la population locale, surtout aux environs du Parc national de Sena Oura. La France a appuyé jusqu’en fin 2013 un projet pour la gestion durable des ressources naturelles de ce parc national. L’UE finance un projet de deux ans (2013-2014) dans la zone périphérique du Parc national de Sena Oura pour le développement de l’agriculture locale en étroite collaboration avec l’ONG tchadienne *Université Populaire* qui assure la réalisation des activités. Le PNUD dirige un projet pour mettre en place un zonage des aires protégées et pour la réalisation du plan de gestion de Sena Oura. Le programme prendra en compte tous ces projets nommés pour éviter un double emploi et pour établir des synergies.

Au niveau régional, le massacre d’éléphants à Bouba Ndjida en 2012 a eu comme conséquence une amplification des intérêts pour ce thème. Le programme ECOFAC V (*Conservation et Utilisation durable des Ecosystèmes fragilisés en Afrique Centrale*)financé par l’UE a mis à disposition 2.500.000 EUR afin de permettre de lutter de manière efficace contre le braconnage dans la région du complexe BSB Yamoussa. De ce montant devront être utilisés 650.000 EUR par UICN pour le développement des capacités de sensibiliser la population et le personnel des parcs.

Dans le cadre de ces activités, la *Communauté Économique des États d'Afrique Centrale* (CEEAC) a adopté au mois de mars 2013 un *Plan d’Extrême Urgence de la Lutte Anti- Braconnage* dans la zone de BSB Yamoussa. Les activités proposées poursuivent deux approches : (i) patrouilles et structures de communication pour une meilleure action contre le braconnage et (ii) sensibilisation et information de la population locale concernant cette thématique. Tandis que la première approche sera réalisée par l’ONG internationale *Worldwide Fund for Nature* (WWF), la deuxième approche devra être exécutée par l’IUCN. Le programme se concertera avec les acteurs compétents pour voir de quelle manière les actions planifiées pourraient être combinées et s’appuyer mutuellement.

Au niveau regional, le programme travaillera étroitement avec le projet CT d’appui régional à la COMIFAC (PN 2010.2229.2) pour disséminer à l’échelle de l’espace COMIFAC les expériences faites localement dans les parcs nationaux.

Aucun programme national ni régional n’existe actuellement pour la conservation du complexe transfrontalier BSB Yamoussa. Bien qu’il y ait déjà eu des accords sur une collaboration conjointe ainsi que des décisions sur une série de mesures spécifiques pour la préservation de chacun des deux parcs, tous les éléments transfrontaliers sur lesquels se focalise l’approche du présent projet (p.ex. un budget commun, des rapports en commun) faisant encore défaut.

Les principes d’un appui coordonné selon OECD/DAC ne sont pas remplis. **Marqueur : PBA-0**

## B.3.5 Coût total, prestations de contrepartie, enveloppe budgétaire du contrat, financement commun, durée

## B.3.5.1 Enveloppe budgétaire du contrat

7 900 000 EUR, dont un co-financement de l’UE de 1.000.000 EUR

## B.3.5.2 Prestations des partenaires

## 

Les partenaires mettent le personnel des parcs nationaux à la disposition du projet. Actuellement environ 60 Ecogardes font partie des patrouilles dans le Parc national de Bouba Ndjida et environ 15 ecogardes au parc Sena Oura. Les parties tchadienne et camerounaise fournissent chacun un gestionnaire du parc (conservateur), chacun pour 96 FM. Le gouvernement camerounais a mis en 2012 environ 600 soldats du *Bataillon d’Intervention Rapide* à disposition pour lutter contre le braconnage international au PN de Bouba Ndjida et dans sa zone périphérique. Leur mission ne peut pas être quantifiée davantage.

## B.3.5.3 Financement commun

Un co-financement de l’UE de 1.000.000 EUR a été convenu. Il provient du programme ECOFAC V de l’UE (financement FED). L’objectif de ce programme est entre autres l’amélioration de la gestion des zones protégées, afin de protéger les écosystèmes fragilisés en Afrique Centrale. Le co-financement est utilisé pour des activités dans les champs d’action 1, 2 (lutte anti-braconnage dans les deux parcs nationaux) et 4 (perfectionnement du personnel du parc) (voir B.3.4.1)

## B.3.5.4 Durée

Durée du 5/2014 au 04/2018 (4 ans)

## B.3.6 Résultats et risques du projet de CT

## B.3.6.1 ConsidératIons générales d’ordre économique, socioéconomique, socioculturelle, politique et écologique

**Parité hommes/femmes :** Les femmes ont traditionnellement un rôle important dans l’agriculture. Les femmes ne sont actuellement pas employées dans l’administration du parc. Ce fait réduit l’acceptation du parc et de son admnistration aux yeux de la population locale et des femmes actives dans l’agriculture. Des mesures pour l’amélioration de l’égalité des sexes seront retenues dans les plans de gestion et dans l’administration supérieure des parcs nationaux. Marqueur **: GG-1**

**Développement participatif / bonne gouvernance :** Le projet aide les groupes de la société civile à comprendre leurs droits relatifs à l’exploitation de la région du parc national et de ses zones tampons et à les exiger par voie de négociations. Au niveau local, les paysans, les groupes de producteurs et les organisations de la société civile seront encouragés à prendre part aux approches participatives, p.ex. par la participation à l’aménagement des parcs. Marqueur : **PD/GG-1**

**Protection de l’environnement et des ressources naturelles:** Un des objectifs principaux du projet est la protection durable des espèces animales et végétales encore diverses et riches au sein du complexe transfrontalier BSB Yamoussa. La pression sur les aires protégées et les zones écologiques précieuses est réduite. Une évaluation approfondie de l’environnement a été réalisée. Marqueur : **UR-2.** Besoin d’action : non

**Développement du commerce :** La mesure n’a pas de but commercial. Marqueur : **TD**

**Lutte contre la désertification :** Le projet contribue à la diminution de la réaffectation illégale de la savane aux espaces agricoles dans les environs du parc. La transformation planifiée de la zone de chasse à Bouba Ndjida de la catégorie des aires protégées de l’UICN I (protection stricte / territoire de protection de la nature/anti-braconnage) à VI (utilisation durable des écosystèmes naturels/ aire de protection des ressources avec aménagement) convertit les espaces illégalement utilisés comme espaces agricoles en des superficies agricoles légales. Marqueur : **DES-1.**

**Changement climatique, réduction des gaz à effet de serre:** le projet contribueà empêcher de manière significative de plus grandes transformations et dégradations des espaces de savanes et de forêts et ainsi à diminuer des gaz à effet de serre. Marqueur :**KLM-1.**

**Adaptation au changement climatique :** L’adaptation aux effets du changement climatique n’est pas favorisée de façon signifiante par l’action. Marqueur **KLA-0.**

**Convention sur la biodiversité:** la conservation de la biodiversité est le défi central du projet. Elle permet au Cameroun et au Tchad de respecter leur accord et d’étendre leurs espaces protégés dans le cadre de la convention sur la diversité biologique (CBD). Marqueur : **BTR-2**

**Orientation vers la pauvreté :** Au Tchad, le projet assiste la population pour un accès aux ressources naturelles. Au Cameroun, les activités agricoles illégales génératices de revenu dans les zones périphériques réservées à la chasse ont pu être légalisées partiellement et ainsi stabilisées. D’un autre côté, l’utilisation massive des parcs comme aires de pâturage est réduite, ce qui pourrait conduire à des pertes de revenus par suite de manque d’alternatives. Etant donné que les parcs ne disposent que d’un potentiel limité de génération de revenus, (écotourisme, participation à la gestion du parc), seulement une partie infime de la population de la zone d’intervention du projet pourra bénéficier directement des activités. Marqueur : **AO-MSA**

**Développement rural et sécurité alimentaire:** L’amélioration des conditions de vie de la population rurale est un objectif secondaire explicite du projet et sera atteint par un meilleur accès légal de la population aux ressources (forestières) naturelles ainsi que par la réalisation ciblée de méthodes culturales améliorées et conformes (p.ex. des systémes agroforestiers). Marqueur : **LE-1.**

**Paix et sécurité:** Le projet contribue à la réduction du potentiel de conflits par la promotion de la politique régionale et de coopération ainsi que par la promotion des processus participatifs de planification et de gestion. Les activités sont planifiées et réalisées de façon à tenir compte des potentiels de conflits. Ceci concerne surtout les mesures de transferts probables et les limitations d’accès dans le cadre de l’extension des parcs. Paix et sécurité constituent un important but subordonné (aspect partiel de l’objectif du programme et du module, output), mais n’est pas une raison centrale pour la réalisation du projet. Marqueur : **FS-1.**

**Droits humains:** Le projet encourage la participation de la population locale à prendre des décisions sur l’utilisation des ressources naturelles qui sont indispensables à leur existence. En travaillant au sein de l’administration des parcs dans le cadre de la co-gestion, de nouvelles possibilités génératrices de revenus seront créées qui diminueront la nécessité de la population riveraine d’avoir recours à l’utilisation illégale des ressources. Si des mesures de transferts étaient nécessaires pour sécuriser les aires protégées, toutes les alternatives seraient examinées et épuisées en premier lieu. Toutes les mesures seront examinées sur la base des “*UN Basic Principles and Guidelines on Development-based Displacement and Evictions*“ et du „*IFC Performance Standard Nr. 5 ainsi que Guidance Note Nr. 5*” (voir lignes directrices du BMZ sur les considérations des standards des droits de l’homme et de principes).

## B.3.6.2 Chaînes des résultats et marqeurs à l’echelle de l’action de CT

**Importance:** Les objectifs du projet s’accordent avec l’orientation politique et stratégique de la COMIFAC (plan de convergence) ainsi qu’avec les politiques nationales des Etats participants (Tchad et Cameroun). Le projet appuie les objectifs des concepts sectoriels du BMZ.

164 « Diversité biologique ».

**Efficacité:** La combinaison entre consultations aux niveaux régional, national et local et laparticipation de la population garantit la meilleure approche pour atteindre les objectifs du projet de CT. L’ancrage du concept de gestion sur le professionalisme, la participation et le financement à long terme renforce l‘identification des acteurs avec le projet et mobilise leur appui.

**Efficience :** Le projet se concentre à court terme sur la remise en état de la gestion des parcs nationaux par des appuis-conseils intensifs et un encadrement minimal afin de maintenir le potentiel considérable de la biodiversité. Le travail avec des experts locaux minimise les frais et la coopération avec une organisation régionale (COMIFAC) constitue un levier.

**Efficacité de la politique de développement :** Le projet de la CT fait des contributions concrètes pour atteindre les objectifs de la politique de développement, spécialement au MDG7 et MDG1

Une contribution est faite pour la protection du climat, la préservation de la biodiversité et une gestion plus durable des ressources. L’introduction de procédés de collaboration au niveau décentralisé contribuera à une meilleure gouvernance et à plus de transparence dans l’administration.

.

**Durabilité:** Toutes les mesures seront réalisées exclusivement avec des structures partenaires établies et mandatées sur place. Des conditions seront ainsi créées sur place pour permettre la réalisation des innovations au niveau des institutions à long terme et de manière durable. La promotion des approches sélectionnées de l’utilisation de ressources durables en collaboration avec la population locale a pour effet une meilleure acceptation sociopolitique du sujet de la biodiversité et des innovations introduites par le projet. Etant donné que la durée de l’engagement de la coopération allemande et de sa dotation en ressources sont limitées, il est hautement probable que les effets désirés seront visibles dans une perspective plus longue. A cet effet, l’élaboration des concepts de gestion et de financement devrait être sécurisée pour le parc transfrontalier à long terme et permettre que l’engagement de la coopération allemande soit continué à moyen terme par d’autres partenaires qui pourront assurer la continuité de l’assistance et du financement durable pour le complexe transfrontalier BSB Yamoussa. La stratégie de la gestion des parcs nationaux devrait être développée et le concept d’assistance devrait éventuellement être réparti sur plusieurs piliers. Ceci pourrait attirer la participation d’autres bailleurs et conduire à un mécanisme générateur de revenus par les parcs.

## B.3.6.3 Risques importants

**Risque global pour la réalisation de l’objectif:**

Très élevé : élevé :  moyen :  faible :

**Description et appreciation des différents risques :**

L’engagement politique et une subvention gouvernementale minimale pourraient disparaitre, et ainsi des concepts de gestion à moyen ou à long terme ne pourraient pas être réalisés. Il se pourrait également que le nombre d’écogardes qualifiés et motivés soit insuffisant. En plus, l’identification de la population et du gouvernement avec ses administrations des parcs et de la région pourrait disparaître. Celle-ci est indispensable comme base pour un consensus relatif à une nouvelle stratégie des zones périphériques pour le PN de Bouba Ndjida. Sinon, une gestion durable des aires protégées ne serait pas possible à moyen terme.

En outre, le théme « gestion du parc » est du ressort de divers niveaux et secteurs politiques du gouvernement, et iI y a un grand danger de ne pouvoir satisfaire aux exigences nécessaires à la coordination. Enfin, l’état de sécurité volatile actuel constitue un facteur qui exige une observation constante.

**Emprise possible sur les risques:**

Très élevée : élevée :  moyenne :  faible :

**Analyse des risques**

Le projet appuie le dialogue politique et fait du lobbying aux niveaux regional et transnational, et conseille également en plus de l’administration des parcs et les structures politiques supérieures, mais le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC avec l’objectif de promouvoir des processus de dialogue et de renforcer le systéme de coopération.

A présent, un désenchantement clair peut être constaté dans la région concernant le professionalisme de l’administration actuelle des aires protégées. Du fait que l’action a introduit un processus de réflexion justement pour cette question, elle augmente l’intérêt politique pour une réalisation et une atteinte de l’objectif et maintient, du moins à moyen terme, un engagement stable des représentants politiques.

Par la collaboration étroite avec la CF et d’autres bailleurs, qui sont spécialement intéressés à un engagement à long terme, le risque d’une durabilité amoindrie de la mesure est réduit. Le projet de CT n’a pas d’influence sur la situation politique des pays partenaires.

## B.3.7 Attestation

Les prescriptions spécifiques contenues dans les stratégies par pays et les documents de stratégie relatifs à des pôles d’intervention prioritaires ainsi que dans les stratégies sectorielles et stratégies intersectorielles à caractère impératif du BMZ ont été respectées.

Nous assurons le BMZ de tenir compte de toutes les prescriptions, les standards conceptionnels et professionnels et assumons la responsabilité pour une réalisation correcte du projet de la CT. Le BMZ peut partir du principe qu’il ne doit pas vérifier lui-même, dans chaque cas isolé, la conformité de la conception du projet de la CT avec les prescriptions.